

1. Identification

Identificateur de produit	ASU Liquefied Petroleum Gas (ASU LPG)	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	Compressed petroleum gas Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	
Utilisation recommandée	Carburant	
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	Irving Oil Refining G.P.	
Adresse	Caisse 1260 Saint John, NB E2L 4H6 Canada	
Téléphone	Téléphone	(506) 202-2000
	Refinery:	(506) 202-3000
Courriel	Pas disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)	
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Gaz inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
Intervention	Incendie provenant d'une fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée de manière sécuritaire. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Butane		106-97-8	15 - 40
Isobutane		75-28-5	15 - 40
2-Méthylbutane		78-78-4	10 - 30
Propane		74-98-6	10 - 30
Éthane		74-84-0	3 - 5

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Pentane		109-66-0	1 - 5
Méthane		74-82-8	0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Peu probable du fait de la forme du produit. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Pulvérisation d'eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucun à notre connaissance
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Gaz extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil.
 Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre.
 Veiller à une ventilation adéquate.
 Porter un équipement de protection individuel approprié.
 Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
 Se laver soigneusement après la manipulation.
 When handling, do not eat, drink or smoke.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.
 Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition.
 Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes.
 Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires.
 Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).
 Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	1770 mg/m3 600 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1000 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	MPT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	1770 mg/m3 600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	600 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	750 ppm
	MPT	600 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	MPT	1000 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	1000 ppm
Méthane (CAS 74-82-8)	MPT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	600 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	800 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	MPT	1000 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	800 ppm
Méthane (CAS 74-82-8)	MPT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1900 mg/m3 800 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	350 mg/m3 120 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. When handling, do not eat, drink or smoke.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Gazeux.
État physique	Gaz.
Forme	Gazeux. Peut se liquéfier par mise sous pression.
Couleur	Transparent
Odeur	Pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Sans objet
Point de fusion et point de congélation	-190 °C (-310 °F) (Propane)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	-40 - 80 °C (-40 - 176 °F)
Point d'éclair	-104.0 °C (-155.2 °F) Coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz inflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 1.8 (butane)
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	< 9.5
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	853 kPa (8.3 atm) @ 21°C
Densité de vapeur	1.55 (propane)(Aire=1)
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (Eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	2.36 [log p (oct)]
Température d'auto-inflammation	450 °C (842 °F)
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Dangers d'explosion	Non explosif.
Classe du point d'éclair	Inflammable IA
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.5 @ 20°C (propane liquide)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)		
Aigu		
Inhalation		
CL50	souris	14000 ppm 1000 mg/L, 1 heures

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
		450 mg/L, 2 heures
DL50		
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Butane (CAS 106-97-8)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	276000 ppm, 4 heures
		658 mg/l/4h
	souris	680 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Éthane (CAS 74-84-0)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	658 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Isobutane (CAS 75-28-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	658 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Méthane (CAS 74-82-8)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
Pentane (CAS 109-66-0)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	364 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	2000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 1442.8 mg/L, 15 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	

Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) : Asphyxiant

Éthane (CAS 74-84-0)	Asphyxiant simple<n>
Méthane (CAS 74-82-8)	Asphyxiant simple<n>

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Peu probable du fait de la forme du produit.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4) Crustacés	CE50 Daphnie	2.3 mg/L, 48 heures
Pentane (CAS 109-66-0) Crustacés	CE50 Daphnie	9.74 mg/L, 48 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol

Mobilité générale Pas de données disponibles.

Autres effets adverses Pas disponible.

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Général Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1075
Appellation réglementaire GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS adéquate
Classe de danger 2.1

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Méthane (CAS 74-82-8) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Butane (CAS 106-97-8) Listé
Isobutane (CAS 75-28-5) Listé

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

2-Méthylbutane (CAS 78-78-4) 1 TONNES
Butane (CAS 106-97-8) 1 TONNES
Isobutane (CAS 75-28-5) 1 TONNES
Pentane (CAS 109-66-0) 1 TONNES
Propane (CAS 74-98-6) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Méthane (CAS 74-82-8)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT Contrôlé

Règlements internationaux

État des stocks

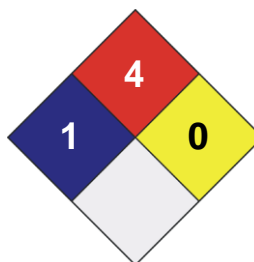
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	4
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication 07-Septembre-2016
Date de la révision 07-Septembre-2016
Version n° 01

Autres informations

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P" n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P" expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P".

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021